

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Septembre 2025**

Etaient présents : Lagleize Patrick, Lafontan Alain, Cottereau Elodie, Vassort Jean Paul, Bergamasco Gilles, Hervas Stéphane, Thomas Christophe

Excusés : Vidale Sabine, Pene Renaud, Petit Philippe, Détienne Aicha

Elodie Cottereau est désignée comme secrétaire.

SEANCE OUVERTE A 18HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Cimetière : Changement concession famille Aliouate
- ✓ Cimetière : DM relative au changement de concession
- ✓ Vacance de deux appartements communaux

Pas de remarque sur les décisions prises lors de cette séance, approbation des points traités.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Taxe d'habitation : Exonération location de meublés de tourisme et chambres d'hôtes,
- ✓ Projet production électrique
- ✓ Aménagement local pizza
- ✓ Soutien aux petites lignes ferroviaires régionales
- ✓ Coupe de bois,
- ✓ Vacance appartements communaux,
- ✓ Questions diverses

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

1) Taxe d'habitation : Exonération location de meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Rapporteur M le maire

Le Législateur a décidé de modifier les règles de cette exonération.

Pour que les meublés et chambres d'hôtes soient exonérés en 2026 le CM doit délibérer avant fin septembre. Cette année fiscale ces établissements paieront la CFE et la taxe d'habitation secondaire.

Elodie Cottereau est sortie pour les débats.

Le conseil à l'unanimité des membres présents décide de renouveler cette exonération.

2) Projet production électrique

Rapporteur Mme Elodie Cottereau

Au dernier conseil nous avons vu que le temps de retour pour ce projet est estimé à 20ans avec une dépense à 40 000€.

Patrick Lagleize avait été chargé de vérifier auprès de CCPHG la possibilité d'obtenir une subvention de 50% sur le projet ce qui rend ce projet plus attractif.

Le BE nous a produit un complément d'information consistant à sortir les optimisations et d'accepter une baisse de la productivité. In finé le temps de retour reste inchangé.

Le CM à l'unanimité des membres présents décide de rester sur les propositions initiales du bureau d'études et de lancer les consultations en vue de cette réalisation.

De même il demande à M le maire de signer tout actes relatifs à ce projet et de prévoir les sommes nécessaires à son financement sur le BP 2026.

3) Aménagement local pizza

Rapporteur M le maire

Le nouveau locataire a pris le local à partir du 1er septembre. Le contrat a été signé dans les termes prévus. Lors du dernier conseil il a été décidé de mettre en attente l'alimentation en eau de ce bâtiment.

Afin de respecter les règles d'hygiène qui lui sont imposées la préparation des pâtons devra se faire sur site. Il est souhaitable que le rez de chaussée lui soit loué entièrement pour lui permettre d'installer une zone dédiée à cette préparation

Idéalement un évier avec eau chaude et eau froide devrait faciliter les opérations de nettoyage et faciliter le fonctionnement de la pizzeria.

M le maire informe le CM que le préau Est de l'ancienne école communale ne fera pas partie de la location de l'appartement du 1^{er} étage. Le matériel qui reste stocké dans le bâtiment de la pizzeria sera transporté dans ce préau par l'employé communal et des portails métalliques mis en place pour fermer ce préau.

6) Vacance appartement

Rapporteur M le maire

L'appartement du 1^{er} étage de l'ancienne école communale est libre depuis le 1^{er} Août. L'état des lieux ayant été et ne faisant pas ressortir de réserve le CM à l'unanimité autorise M le maire à libérer la caution qui avait été versée lors de la rentrée de la locataire dans cet appartement.

Lors du dernier Conseil Municipal les deux appartements libres communaux avaient été affectés. A ce jour ces deux candidats ont décliné cette proposition de location.

Le CM demande à M le maire de faire connaître par tous moyens publicitaires la vacance de ces appartements pour trouver d'autres candidats.

7) Questions diverses

Rapporteur M le maire

Arrêté DECI

M le maire informe le CM de l'obligation qui nous est faite par la préfecture de prendre un arrêté dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.

Les services SDIS compétents seront consultés en début de semaine prochaine pour finaliser cet arrêté.

Rapporteur M le maire

Dégradation îlot entrée Nord du village

Une voiture a percuté l'îlot à l'entrée du village devant chez M Cames.

Le conducteur a pris la fuite alors que le mur de clôture privé et l'îlot avaient subi d'importants dégâts.

Une plainte a été déposée en gendarmerie mais à ce jour nous n'avons pas de retour sur le responsable de cet accident.

M le maire a eu l'accord de la gendarmerie pour faire remettre en état cet îlot en ce qui concerne la signalisation routière et les plantations.

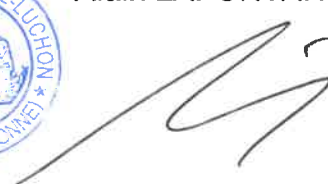
Le responsable ayant été retrouvé les frais de remise en état seront à sa charge après condamnation par la justice.

Séance levée à 19h10,

Secrétaire de séance
Elodie COTTEREAU



Le Maire,
Alain LAFONTAN



M le maire rappelle au CM que pour répondre à la demande de la gérante il convient de prévoir un investissement d'environ 8000 € TTC en faisant réaliser ces travaux en régie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De mettre à disposition la totalité du rez de chaussée sous réserve des points déjà traités dans la convention,
- De faire réaliser la pose d'un compteur d'eau pour alimenter ce bâtiment,
- De faire réaliser les travaux en régie pour l'alimentation en eau froide et eau chaude d'un emplacement défini en commun accord entre la mairie et la gérante ainsi qu'une vidange de diamètre 40mm.
- De modifier le contrat initial en intégrant ces modifications et de porter le montant mensuel de cette location à 350 €.

Le CM charge M le maire de lancer les procédures nécessaires à ce projet et de signer tout document inhérent à sa mise en œuvre.

4) Soutien aux petites lignes ferroviaires régionales

Rapporteur M le maire

La région Occitanie voit de plus en plus les petites lignes ferroviaires disparaître sûrement par manque de rentabilité. Nous avons rencontré ce problème dans notre vallée avec la suppression de la ligne Montréjeau-Luchon.

Afin d'essayer d'entraver l'abandon de ce moyen de transport tellement important pour des communes à l'écart des grandes villes et lignes ferroviaires la Région nous demande de soutenir par délibération les petites lignes.

Le CM à l'unanimité des membres présents vote ce soutien.

5) Coupe de bois

Rapporteur M le maire

Dans le respect du plan de gestion des bois de la commune l'ONF propose de mettre à la vente des parcelles de bois communaux à hauteur 560m3.

M Renaud Pène adjoint en charge de la forêt nous conseille de mettre en vente ce bois en précisant un prix de retrait à 30€/m3. De plus il insiste sur la nécessité que l'exploitant forestier adjudicataire de ce lot assure une parfaite remise en état des pistes utilisées.

Le CM à l'unanimité des membres présents demande à l'ONF de mettre à la vente cette coupe de bois dans les conditions décrites ci-dessus et d'intégrer dans les obligations du titulaire la livraison sur la place communale de deux troncs d'arbres de qualité et de calibre adapté à notre brandon de la St Jean.